COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 11 mai 2023

Le jeudi 11 mai 2023 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

- Président : Monsieur Sylvain ROBERT

- Présents : 63 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

- Procurations : 27- Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

- Absent excusé : 1 - Monsieur Maurice VISEUX

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 16 mars 2023 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Demande de financement des transports d'élèves dans le cadre de l'action CAP vers l'Industrie – Association « Clubster Ecoles Entreprises" » Décision prise à l'unanimité des votants.
2	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Détermination des participations de la CALL prévues au titre de la mise en oeuvre opérationnelle (phase 1) des cités retenues dans le 1er triennal du programme ERBM Décision prise à l'unanimité des votants.
3	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** ERBM - Mise en place d'une participation de la CALL pour le financement des études de maîtrise d'oeuvre (jusqu'au stade avant-projet inclus), relatives aux cités du 2e triennal. Décision prise à l'unanimité des votants.
4	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Cofinancement du projet quartiers fertiles et signature d'une convention avec les Anges Gardins Décision prise à l'unanimité des votants.
5	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Commune de Vimy : Exemption à la contrainte de présence d'un taux minimum de logements locatifs sociaux (Article 55 de la Loi SRU) Période triennale 2023 - 2025 Décision prise à la majorité. (61 « pour », 7 « contre » (C.BUISSETTE, M.CARBONNIER BEN AZOUZ, P.CARON, C.CHAMPIRE, M.COUPIN, C.PEDOWSKI, J.VOULIOT), 22 « abstentions » (L.AIT ABDERRAFII, B.BAUDE, P.CANIVEZ, P.CHERET, P.CIOFFI, B.CLAVET, V.COLLART, M.DEMEYERE, D.DERNONCOURT, L.DUCAMP, L.HENNEAU PLOUVIER, A.IDYOUSSEF, G.KOPROWSKI, J.LETOQUART, N.MEGUEULLE MANIER, S.MESSENT, L.MOMPEU, B.PETIT, Y.TERLAT, B.TRONI, S.VANDEVOORDE, C.VERNACK))
6	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Accompagnement pour la rénovation énergétique des logements et déploiement local du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE) - Convention financière 2023 avec la Région Hauts-de-France Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (A.IDYOUSSEF)
7	**DEVELOPPEMENT DURABLE :** Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement responsables 2023-2026 (SPASER) Décision prise à l'unanimité des votants.
8	**DEVELOPPEMENT DURABLE :** Approbation du schéma stratégique de la Trame Verte et Bleue sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
9	**DEVELOPPEMENT DURABLE :** Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur Décision prise à l'unanimité des votants.
10	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Attribution d'une subvention à l'association "La Chance aux Enfants" : Découverte des jeux olympiques et paralympiques aux enfants issus de quartiers prioritaires Décision prise à l'unanimité des votants.
11	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Appel à projets 2024 "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" Décision prise à l'unanimité des votants.
12	**RESSOURCES ET MOYENS :** Commission de Suivi de Site (CSS) de la société RECYTECH à Fouquières-lez-Lens - Désignation des représentants Décision prise à l'unanimité des votants.
13	**RESSOURCES ET MOYENS :** Commission de Suivi de Site (CSS) de la société Ineos Styrolution à Wingles - Désignation des représentants Décision prise à l'unanimité des votants.
14	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chargé de projet numérique pour la direction des systèmes informatiques Décision prise à l'unanimité des votants.
15	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chargé du suivi des travaux pour la direction eau et assainissement Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
16	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de mission fiscaliste pour la direction des finances (actualisation d'un poste existant) Décision prise à l'unanimité des votants.
17	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création du poste de Chargé de communication - Attaché de presse au sein de la direction Communication Décision prise à la majorité. (88 « pour », 2 « contre » (B.CLAVET et L.MOMPEU))
18	**RESSOURCES ET MOYENS :** Délibération portant modification du tableau des effectifs - Création du poste de chef de projet habitat diversification au sein de la direction habitat et renouvellement urbain Décision prise à l'unanimité des votants.
19	**RESSOURCES ET MOYENS :** Revalorisation des tarifs de crémation à compter du 1er juillet 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
20	**RESSOURCES ET MOYENS :** Loison-sous-Lens : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une école maternelle et autorisation de signatures de marchés Décision prise à l'unanimité des votants.
21	**RESSOURCES ET MOYENS :** Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Acquisition en VEFA de 37 logements neufs rue Pasteur à VENDIN-LE-VIEIL Décision prise à la majorité. (88 « pour », 2 « abstentions » (B.CLAVET et L.MOMPEU))
22	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un emploi fonctionnel permanent à temps complet de Directeur Général Adjoint Développement Décision prise à l'unanimité des votants.

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Mes chers collègues, je vous invite à rejoindre vos places pour qu'on puisse débuter cette séance de Conseil Communautaire. Bienvenue à toutes et à tous. Pour engager notre séance, y a-t-il des remarques sur le compte-rendu de notre dernière réunion ? Ou y a-t-il des demandes de vote ? Non, donc le compte-rendu est adopté. Pour l'examen des délibérations, la première délibération, le rapporteur est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Mes chers collègues, je vous propose de renouveler une opération qui s'appelle « Cap vers l'industrie », il s'agit de faire découvrir les métiers de l'industrie à des élèves de 4ème parce qu'il y a des difficultés de recrutement dans les métiers de l'industrie. Et pour aider effectivement à cela, il vous est proposé de prendre, en particulier, en charge les frais de transport, ce qui permettrait effectivement d'accorder un accompagnement financier à hauteur de 2 625 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. On enchaîne avec la 2, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Président. Comme vous le savez, mes chers collègues, notre collectivité est fortement engagée en faveur de l'ERBM et ce d'ailleurs depuis le lancement de ce vaste plan. Un engagement qui s'est concrétisé au travers de différentes délibérations, notamment des délibérations le 24 mars 2022 et tout dernièrement le 2 février 2023. Nous nous sommes notamment engagés à contribuer au financement des aménagements réalisés dans le cadre du volet urbain de ces opérations de rénovation thermique labelisées ERBM. En complément du financement de l'Etat et de la Région, pour alléger notamment la part à charge qui reste aux communes, nous avons pris la décision de financer ces travaux d'aménagement urbain, prise en charge qui varie de 10 à 15% en fonction de la participation des autres financeurs publics. Cette délibération concerne nos cinq opérations du premier triennal engagées sur Méricourt, Lens, Harnes, Sains-en-Gohelle et Liévin. Il vous est proposé d'accorder un financement aux collectivités concernées à hauteur de 10%, ce qui représente un total d'engagement d'un million d'euros pour le total de ces opérations. Il vous est proposé d'approuver les conventions de financement qui seront prises par notre agglomération avec les communes concernées, bien évidemment, d'autoriser le Président à signer ces différentes conventions. Donc, vous le constaterez, mes chers collègues, une fois de plus notre collectivité est au rendez-vous de l'ERBM.

Alors bien évidemment, ce qu'on peut regretter c'est que la part à charge des communes reste relativement élevée, 20%, et d'ailleurs nos parlementaires de gauche se sont fortement mobilisés en essayant de faire diminuer cette part à charge qui reste pour les communes mais pour autant, au nom de notre collègue Vice-Président Alain ROGER en charge de l'ERBM, je vous propose d'approuver ces différentes conventions.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ? On enchaîne sur notre plan comme on l'avait déjà voté de façon très générale et là on vote l'application. C'est adopté pour la délibération n°2. La 3, toujours François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Président. Cette fois, il s'agit d'accompagner les communes concernées par le deuxième triennal. Deuxième triennal dans lequel nous avons inscrit 14 opérations sur 12 communes. En sachant que ce deuxième triennal n'est toujours pas validé par l'Etat et par la Région et ça n'est pas faute de le demander. Notre Président intervient régulièrement auprès du Préfet pour obtenir le déblocage de ce deuxième triennal. Pour ajouter à la complexité de la chose, et vous comprenez pourquoi notre collègue Vice-Président Alain ROGER commence à perdre ses cheveux, il se les arrache, l'Etat pour autant a accepté de débloquer 4 opérations sur des queues de crédits PALULOS, notamment sur la cité Saint-Albert de Liévin, la cité d'Anchin de Noyelles, la cité de Belgique sur Grenay et Loos-en-Gohelle, ainsi que la cité du 11. Donc il faut être prêt mes chers collègues pour que dès lors que l'Etat débloquera ce prochain triennal et débloquera les crédits, il faudra permettre aux communes d'aller vite pour qu'elles puissent engager les travaux et surtout bénéficier des financements. Donc, nous avons déjà accompagné les communes concernées dans la réalisation des études urbaines, cette fois il y a lieu de confirmer notre engagement financier auprès de ces collectivités à hauteur de 70% du coût total des études de maîtrise d'œuvre et des autres études techniques qui sont nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement urbain. J'espère que j'ai été clair. Je vous avoue que la complexité du dossier est assez importante mais elle est bien maîtrisée par notre Vice-Président. En tout état de cause, mes chers collègues, c'est là encore un engagement d'un million d'euros que notre agglomération, que notre collectivité consent auprès des différentes communes concernées.

M. ROBERT : Notre participation, notre quote-part, l'engagement pour le renouveau du bassin minier. C'est aussi là, on voit, on rentre dans la période de concrétisation et quelque part la modification structurelle de nos cités passe aussi par cet engagement. Pas de remarque ? Pas d'observation ? C'est adopté. La délibération n°4, c'est Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Oui alors c'est une délibération qui concerne les Anges Gardins et un projet d'agriculture urbaine. Si je vous dis ça comme ça, on va tous se tromper sur ce que c'est. Parce que le but du jeu ce n'est pas de faire pousser les poireaux au milieu de la ville. C'est un projet de ferme urbaine de réinsertion qui va de la production de la graine jusqu'à la mise en conserve. Donc il y a légumerie, il y a autoclave, il y a atelier de préparation cuisine pour monter en compétences une trentaine de salariés en réinsertion sur les communes concernées. Ce projet est un beau projet à plusieurs titres mais il nécessite du coup des gros investissements puisque ce n'est pas des ouvriers agricoles dans un champ dont on parle, c'est la création réellement d'une ferme. C'est-à-dire qu'il faut un hangar, une ferme et des locaux de préparation, de transformation et de commercialisation. Les Anges Gardins sont une association qui a déjà fait ce style d'opération sur Vieille-Eglise pour ceux qui sont intéressés par cette question et qui voudraient aller voir avec les résultats tels que je vous le dis là c'est-à-dire une vraie montée en compétences des salariés de réinsertion et ça pourrait être très positif pour notre territoire d'une part. D'autre part, les Anges Gardins sont une association qui est très ouverte et tout cela s'articule dans le cadre de notre schéma d'alimentation territoriale durable d'une part et aussi ils l'articulent, alors qu'ils ne sont pas encore là, ils articulent déjà leur action auprès de nos CCAS pour permettre de bien manger à tous y compris ceux qui n'en ont pas les moyens parce qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait que ceux qui gagnent bien leur vie qui puissent manger du bio en circuit court. Voilà, c'est la raison pour laquelle la Communauté d'Agglomération pourrait les aider à hauteur de 5% du montant de l'opération globale, c'est-à-dire 348 000 €.

M. ROBERT : C'est adopté. On reprend l'autre champ de François LEMAIRE sur la délibération n°5 qui supplé Alain ROGER comme Jean LETOQUART sur la précédente.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Cette fois, mes chers collègues, il s'agit d'exempter la commune de Vimy au titre de l'article 55 de la loi SRU. Nous avons deux communes dans notre agglomération qui sont dites carencées au titre de cet article 55 de la loi SRU puisqu'elles ont un taux

de logements locatifs sociaux inférieur aux 20% obligatoires. Or, Vimy peut prétendre à une exemption, qui est d'ailleurs réglementaire et légale puisque les critères ont été précisés par la loi LEC et par la loi 3DS. Ce sont des critères d'isolement et des critères d'accès au bassin de vie et d'emploi environnant. Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à solliciter cette exemption auprès des services de l'Etat comme nous l'avions d'ailleurs déjà fait précédemment. Et je tiens à souligner, bien évidemment, l'effort de construction qui est celui de la commune et ce qui fait d'ailleurs qu'à la fin de l'année 2025, la commune de Vimy sera pratiquement aux 20% obligatoires. Je vous propose donc d'approuver cette délibération.

M. ROBERT : Vas-y Bernard.

M. BAUDE : Une question. On demandera le vote parce que concernant notre groupe, on n'a pas tous le même avis mais peut-être ça pourrait nous aider à nous éclairer, en quoi ça impacte ou pas l'agglomération le fait qu'il y ait une dérogation qui puisse être accordée pour une commune ?

M. LEMAIRE : Président, il me semble que c'est purement financier puisqu'effectivement les communes dans ces cas-là, enfin l'intercommunalité est sujette… mais je me tourne vers Madame la Directrice Générale des Services… à une amende.

Mme FRANÇOIS : Sauf que l'agglomération fait partie des agglomérations, il y a un décret qui est paru la semaine dernière au Journal Officiel, qui est exemptée de pénalités dans la mesure où le nombre de logements sociaux globalement sur l'agglomération satisfait les objectifs.

M. BAUDE : J'en profite, on ne fait pas une réunion de groupe dans une réunion de CALL mais c'est parce qu'on avait ce débat-là, si on venait à voter oui en tout cas il n'y a aucun impact pour l'agglomération ?

M. ROBERT : Non non.

M. BAUDE : D'accord.

M. ROBERT : Yves.

M. TERLAT : Ce qui est dit là n'est pas le sens, en tout cas si c'était la réalité appliquez-le pour Annay parce que ça fait deux ans que je verse plus de 7 000 € qui sont ponctionnés automatiquement sur le budget communal et qui arrivent dans le budget de l'agglomération. Alors merci de nous retourner les 15 000 € si vous voulez sur les deux ou trois ans.

M. ROBERT : On met au vote la délibération pour confirmer l'engagement. Pardon Christian, excuse-moi, je ne t'avais pas vu.

M. CHAMPIRE : Vous allez dire que je suis toujours en train de râler et que ce n'est pas bon pour mon cœur mais quand même j'aimerais rappeler que la ville de Grenay c'est 72% de logements sociaux et que si la Communauté d'Agglomération va être exemptée de pénalités c'est justement parce qu'il y a des communes où on est largement au-delà des 20% et qu'on a quand même eu le temps de faire les programmes immobiliers nécessaires pour arriver à 20% dans les deux communes en question. Je vous rappelle quand même que quand il y a un problème avec le SIZIAF, on explique que c'est sur la part qui aurait dû être reversée aux communes les plus pauvres qu'on va mettre l'argent de côté pour pouvoir colmater les brèches. Donc j'ai quand même un peu le sentiment que c'est les communes les plus pauvres qui sont solidaires des communes les moins pauvres pour le dire gentiment. Et donc je trouve, quand même, que cette attitude-là, elle n'est pas solidaire des situations parce que je rappelle quand même que dans nos quartiers prioritaires, nous on ne peut plus construire de logements sociaux et évidemment que les projets immobiliers avec des logements libres de constructeur pour des propriétaires ça ne se bouscule pas au portillon parce qu'ils n'ont pas spécialement envie d'habiter dans les quartiers où il y a une telle concentration de logements sociaux. Donc on se retrouve à devoir gérer des fermes urbaines ou à aménager des jardins potagers pour utiliser les dents creuses et éviter d'avoir des cités qui soient complètement à l'abandon. D'un côté avec l'ERBM, on montre une politique volontariste pour montrer comment on veut entretenir les logements sociaux et de l'autre on donne un blanc-seing à des communes qui, malheureusement, ne remplissent pas les conditions de la loi SRU qui date quand même de 2005. Elle ne vient pas de tomber juste du chapeau, elle est quand même

ancienne et il y avait la possibilité pour ces communes de remplir leurs conditions. Si on veut habiter à Bondues, on va habiter à Bondues.

M. ROBERT : François.

M. LEMAIRE : Je te trouve un peu dur Christian dans ton analyse et je ne la partage pas forcément. Ça nous arrive rarement mais je ne suis pas forcément d'accord avec ton analyse. Les communes en question ont parfois eu des problèmes liés aux règles d'urbanisme et sont parfois aussi confrontées à des opérateurs qui ne concrétisent pas leurs opérations, qui ne réalisent pas les opérations qui étaient prévues chez elles. Donc ce n'est pas de la mauvaise volonté de la part des collègues de Vimy ou de la part des collègues d'Annay. Ils sont confrontés, effectivement, à ces difficultés-là. Je tiens vraiment à préserver ton petit cœur mon cher Christian.

M. ROBERT : En même temps, avec les émotions qu'il a à Bollaert, je pense qu'il est bien rodé. Bon, on met au vote la délibération n°5. Vote pour ? Merci. Abstention ? C'est bon pour le décompte. Merci. Vote contre ? Deux.

M. PEDOWSKI : Modification de vote Monsieur le Président, contre.

M. ROBERT : On recommence le vote parce qu'il y a trop de mouvements de main de tous les côtés. Délibération 5. Vote pour ? Vote contre ? C'est bon, merci. Abstention ? Merci. La délibération est adoptée mais au moins comme ça on est bons dans le décompte. Christian.

M. SPRIMONT : Après cette délibération, je souhaitais quand même préciser un certain nombre de choses. La commune de Vimy, on ne va pas refaire le passé mais je tiens à préciser quand même que c'est la volonté de la commune de Vimy depuis 3 ans de mener deux projets pour mettre dans le sens du nombre de logements sociaux qui sont demandés. Donc on a bien une réelle volonté de faire du logement social sur la commune et je précise, ici, tout à fait officiellement, qu'il y a deux projets qui sont en cours et d'ailleurs les services de la CALL sont bien informés. Merci.

M. ROBERT : C'est ce qu'a expliqué tout à l'heure François avec l'engagement sur 2025 qui se traduit dans le PLH. Enfin voilà, aujourd'hui on en est dans la concrétisation. On accompagne cette transition tout en étant attentif comme l'a évoqué tout à l'heure Bernard mais en même temps avec l'engagement qui est ferme et confirmé encore une fois ce soir de la commune. La délibération 5 est donc adoptée. Christian.

M. CHAMPIRE : Moi je ne mets pas en cause la volonté actuelle de la municipalité de Vimy. Ce que je conteste c'est que même si c'est légal, même si c'est autorisé l'exemption, on a droit aussi quand on ne remplit pas les conditions de verser les 7 000 €. J'imagine bien que dans le budget d'Annay ou dans le budget de Vimy 7 000 € c'est catastrophique et que ça va les empêcher de pouvoir boucler leur fin de mois mais quand même à un moment donné quand une loi a été adoptée depuis 2005 et qu'elle n'est toujours pas appliquée. On a eu la même chose, les mêmes débats avec les gens du voyage. On veut remplir la loi mais surtout chez le voisin. Donc à un moment donné, soyons solidaires, mais que ce ne soit pas toujours les mêmes qui soient solidaires pour les autres, que ce ne soit pas là où il y a les situations les plus compliquées qu'on dise oui c'est normal que les autres aient de la bonne volonté et on attendra que leur plan soit rempli. C'est juste ça. La ville de Vimy n'était pas obligée de demander l'exemption. Elle pouvait accepter de comprendre que dans une collectivité où il y a autant de logements sociaux, quand on est à ce point à l'écart, on a le droit de se dire oui je verse 7 000 € pour compenser parce que c'est la loi qui prévoit ça parce que cet argent il retourne aux communes qui ont plus que 20%.

M. ALEXANDRE : Oui moi je comprends bien le raisonnement de Christian CHAMPIRE mais le Maire de Vimy, aujourd'hui, se trouve à la fois responsable de la situation qui est créée puisqu'il en hérite et en même temps la délibération montre et il vient de le confirmer que tout cela va se résorber dans un délai qui est court et dans un contexte qui est particulièrement compliqué. Je crois que si nous avions à protester, on pourrait le faire tous ensemble sur le thème de la catastrophe qui nous arrive, en même temps qu'on évoquait la catastrophe tout à l'heure sur les médecins qu'on n'a pas formés et qui ne sont pas là, et bien les logements qui ne sont pas construits, on ne peut pas les habiter. Il en manque deux millions en France. L'année dernière c'est l'année où on en a construit le moins et le gouvernement qui est mal informé ou qui ne souhaite pas être bien informé pense qu'il peut encore ponctionner la

trésorerie des bailleurs sociaux pour faire ses fins de mois. Il a déjà pris 30% de la trésorerie des bailleurs sociaux et là il recommence. Ça veut dire qu'aujourd'hui, on ne construit pas suffisamment, ça veut dire que les grands bailleurs sociaux n'ont plus la trésorerie ou les garanties bancaires suffisantes pour pouvoir envisager de grosses opérations. Et c'est une performance aujourd'hui que de lancer un programme immobilier. La protestation que l'on devrait imaginer pour la prochaine réunion de la séance plénière de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin c'est sur le problème du logement en France parce qu'on ne peut pas emprunter, parce que les taux ne sont pas, le taux d'usure bordure le taux réel augmenté des frais de dossiers et augmenté de l'assurance qui est obligatoire, ce qui veut dire que les banques ne peuvent pas prêter parce que ça tamponne le taux d'usure. Le gouvernement, finement, veut rétribuer le livret A à 4%. Le taux d'usure est à 4,14. Ça veut dire que c'est une impossibilité majeure que de pouvoir travailler sur le logement. Il y a 25 000 agences immobilières en France pour 35 000 communes, ça veut dire qu'il y en a la moitié qui vont fermer, c'est évident. Les courtiers sont à la peine. C'est une réelle difficulté que de construire aujourd'hui. Donc c'est dans ce contexte que la commune de Vimy présente sa demande d'exemption. Très franchement, si vous voulez qu'on fasse la liste des 7 000 € qu'on a dépensés ici ou là sans se demander si effectivement c'était utile, je crois que Christian, qui est un homme généreux, comprendra que nous pouvons encore cette fois faire, non pas la leçon à la commune, mais accompagner son maire pour la réalisation de ces équipements qu'il attend avec impatience comme celles et ceux qui veulent y habiter.

M. ROBERT : La délibération est adoptée, la 5 on a le décompte. Il n'y a plus de changement de vote après coup ? On peut considérer que ce qu'on a voté tout à l'heure c'est adopté. Merci. La 6, toujours François.

M. LEMAIRE : Merci Président. Comme vous le savez, mes chers collègues, notre agglomération est engagée en faveur de la rénovation thermique et l'adaptation du parc privé notamment grâce à notre guichet unique, la Maison de l'Habitat Durable que vous connaissez certainement toutes et tous. C'est un lieu, vous le savez, d'information et d'orientation, d'orientation notamment vers les différents dispositifs qui sont activés par l'ensemble de nos partenaires y compris, bien sûr, par l'ANAH dans le cadre de notre délégation des aides à la pierre. Et puis aussi un lieu d'accompagnement, d'ailleurs très en amont des projets des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs. A ce titre, nous inscrivons dans différents programmes qui sont portés par la Région en faveur également de la rénovation thermique, notamment le programme SARE, le programme PREE, désolé pour ces acronymes, ce qui nous permet de bénéficier de financements de la Région, en l'occurrence 19 700 €. Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer ces conventions pluriannuelles d'objectifs et conventions financières avec la Région des Hauts-de-France. Vous en avez les modalités bien précisées en annexe.

M. ROBERT : Oui, vas-y.

M. IDYOUSSEF : Merci Monsieur le Président. Travaillant avec le Conseil Régional et les CD2E dans le cadre du passeport énergétique du logement, je ne prendrai pas part au vote.

M. ROBERT : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui sont concernés ? Non. Pas de demande de vote particulier ? Donc on note pour le décompte global que c'est moins un. Parfait. Merci, c'est adopté pour la délibération n°6. La 7, c'est Bernard.

M. BAUDE : Oui après François, on continue sur les questions de développement durable. C'est l'Europe qui nous demande de faire les efforts nécessaires. D'ailleurs avec mes collègues, s'ils doivent acheter un drapeau européen prochain qu'ils l'achètent en tissu recyclable, ça contribuera à ce que ce soit du développement durable. De façon sérieuse, il y a quatre axes, vous l'avez, il y a notamment dans l'annexe un document qui est très bien fait. C'est la gouvernance, l'animation et promotion des achats responsables, achats socialement responsables, achats écologiquement responsables et achats au service de l'innovation et des PME. Donc ça sera des obligations sur tous les marchés à venir.

M. ROBERT : Merci beaucoup Bernard. On parle d'achats responsables mais en même temps c'est la préservation de la ressource et il faut vraiment qu'on partage. Pierre n'est pas là ce soir mais la préoccupation qu'on peut avoir, qui est bien réelle, sur la préservation de la ressource en eau qui n'est pas non plus une exception dans notre territoire. On en n'est pas encore comme dans des situations telles que vous avez pu le voir dans certains départements, notamment du sud de la France mais il faut aussi là avoir une démarche vraiment pro-active dans ce domaine-là, ce qui est engagé au niveau de

l'agglomération et bien être attentif à cette ressource plus que jamais précieuse. Là aussi c'est un engagement qu'on avait pris il y a quelques temps mais toutes les zones qu'on a pu réaliser, ce qu'on a pu faire sur comment infiltrer plus à la parcelle, ça évite les rejets et peut-être demain avoir une ressource qui soit un peu plus conséquente. Donc on est vraiment dans le même esprit que ce qu'évoquait Bernard à l'instant sur ces achats. Y a-t-il des remarques sur la délibération n°7 ? Non ? C'est adopté. On enchaîne avec la 8, toujours Bernard.

M. BAUDE : Oui, le schéma stratégique trame verte et trame bleue qui est ancien. Vous l'avez vu, la première phrase résume tout, 11% de surface totale du territoire contre 30% en moyenne nationale qui ne sont pas urbanisées ou artificialisées. Donc on est dans un territoire intéressant mais il faut le préserver et regarder comment on peut y contribuer et vérifier à ce que, c'est un proverbe africain, « on n'hérite pas la planète de nos parents, on l'emprunte à nos enfants ». Donc il faut qu'on puisse la donner à nos enfants dans des bonnes conditions et ça passe aussi par des territoires. On est passé de la trame verte, trame bleue maintenant à la trame nocturne et la trame agricole. On avance. Moi je veux bien rentrer dans le détail mais avec l'ensemble des villes il y a eu un grand travail de concertation, Président, des services. Il faut les en remercier. Tout a été validé et on passe dans cette nouvelle étape. On en parle maintenant ?

M. ROBERT : Comme tu veux.

M. BAUDE : Oui ça y contribue, il n'y a pas que ça. On a été candidat pour le Territoire Engagé pour la Nature et on est reçu lauréat Président. Alors vous allez avoir la chance de vous rendre à Etaples, de mémoire, je ne sais pas quand. Notre territoire est retenu sur des champs d'actions prioritaires, l'amélioration des connaissances, gestion durable du territoire, protection et restauration de la biodiversité, éducation citoyenne à la nature. Quatre obligations déclinées sur six axes avec six fiches. Donc, si vous allez chercher cette récompense, ce lauréat à Etaples, ça nous engage tous à le mettre en place. Et aussi, puisque c'est Jean qui disait qu'il fallait être optimiste aussi, même si j'ai commencé sur la trame verte et la trame bleue en disant qu'on était sur un territoire particulier, on n'a jamais intérêt à être meilleur que tout le monde, on a intérêt à avancer ensemble mais en tout cas sur ces questions-là, l'agglomération fait aussi référence.

M. ROBERT : Tout à fait. Il faut le souligner aussi parce que ça permet de valoriser notre territoire d'une autre façon et la reconnaissance sur ce label « Territoire Engagé pour la Nature » montre aussi que c'est une reconnaissance qui nous vient de l'extérieur. Y a-t-il des questions ou remarques sur la délibération n°8 ? Non. C'est adopté. La 9, toujours Bernard.

M. BAUDE : Oui, vous l'avez vu, une histoire de trois enfants sans famille, Liévin, Lens et Avion, qui ont développé chacun des réseaux de chaleur. La question est posée, on voit à quel point c'est fondamental. La proposition avec cette délibération c'est de donner à ces trois enfants orphelins une famille qui pourrait s'appeler l'agglomération et de travailler à partir de là où ils en sont mais l'intérêt pour l'agglomération c'est de partir de ces trois expériences pour que ça puisse s'étendre et puis de former une grande famille unie et merveilleuse.

M. ROBERT : Merci beaucoup Bernard. On a déjà fait une interconnexion entre deux des trois donc l'affaire est lancée. Il n'y a pas de remarque sur le 9 ? Non ? Vas-y, Christian.

M. CHAMPIRE : J'en profite puisque c'est bientôt fini. J'ai lu qu'on allait rechercher sur les différents gisements. On a vu aux Assises de l'Energie à Liévin l'exemple de Roost-Warendin où ce n'est pas un problème intercommunal, c'est un problème communal avec un réseau de chaleur à partir de l'eau pompée dans le sous-sol. Donc j'espère que l'étude qui sera faite permettra aussi aux communes qui ne sont pas Lens, Liévin, comme tu l'as dit que la famille soit unie et qu'on puisse avoir sur des projets plus restreints les conseils nécessaires pour pouvoir faire ce type de réseau de chaleur parce que l'exemple de Roost-Warendin était quand même assez intéressant avec 5-6 bâtiments communaux qui pouvaient être alimentés par un réseau de chaleur tiré de l'énergie de l'eau, de la chaleur de l'eau. Merci.

M. BAUDE : Et là-dessus, parce qu'on était à la même réunion, il y a des choses intéressantes qui se sont passées à l'Arena sur ces questions-là, notamment sur un réseau de chaleur, alors je ne suis pas un ingénieur mais le réseau de chaleur le principe c'est conduire de la chaleur mais il y a une autre question c'est comment on la produit cette chaleur ? Et les choses sont ouvertes sur plusieurs champs,

un qui nous dépasse, l'agglomération, mais c'était très intéressant les ingénieurs, pour l'instant c'est qu'en Lorraine, ils trouvent de l'hydrogène de très bonne qualité sans fracturation parce qu'on parle souvent de la ressource hydrogène mais elle coûte de l'énergie l'hydrogène à faire. Enfin c'est aberrant. Là, l'hydrogène en Lorraine est sous leurs pieds. Il faut aller la chercher mais ça, ça dépend des avancées des ingénieurs et il y a au moins d'autres aspects qui peuvent dépendre de nous, c'est par exemple, mais Alain LHERBIER en parlerait mieux que moi, les contraintes qu'on a avec l'usine d'incinération c'est de regarder comment au lieu, je le dis de façon très courte, d'aller chauffer les nuages comment on récupère cette chaleur aussi ? Parce que c'est une source. On a ouvert avec Alain aussi les possibilités de regarder la question de la méthanisation donc il y a ce réseau de chaleur, le réseau c'est quelque chose qui conduit une eau chauffée mais il faut absolument qu'on l'envisage sur plusieurs formes techniques qui peuvent amener et contribuer et se partager le réchauffement de cette eau, dont celle que tu as évoquée Christian.

M. ROBERT : Et aussi les industries parce qu'on en a quelques-unes dans le secteur qui sont productrices. Enfin voilà, c'est repérer un peu toutes ces sources pour alimenter et constituer les réseaux. C'est adopté ? Ah pardon, excuse-moi, je cherchais.

Mme SZABO : C'est parce que tu n'es pas habitué. Sur les réseaux de chaleur, il ne faut pas oublier l'exploitation du gaz de mine. On a 14 évents sur le bassin minier, c'est à peu près 950 millions de m3 de gaz, l'équivalent du chauffage pendant 50 ans d'une ville de 250 000 habitants. Il faut être solidaires pour lever les verrous qui nous sont faits aujourd'hui. On a une ressource là qui est essentielle également.

M. ROBERT : Tout à fait. L'étude aura ce but là aussi de regarder la qualité et la quantité de ce qu'on peut produire et comment on peut le ramener sur une exploitation qui soit identifiée. C'est l'enjeu. L'enjeu est là, il existe avec ce point de départ qu'évoquait Bernard mais on voit bien qu'aujourd'hui dans les pratiques ça évolue et on a besoin aussi de repérer des nouvelles sources de chaleur et des nouvelles sources aussi pour amener ces calories, c'est un peu l'enjeu de ce projet. Il n'y a plus de remarque ? C'est adopté pour la 9. La 10, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Il s'agit d'attribuer une subvention à l'association La Chance aux Enfants pour une opération qui s'appelle « La découverte des jeux ». La Chance aux Enfants a pour objet notamment d'encourager l'activité sportive chez les enfants et d'acculturer ceux-ci de manière plus générale au sport. Dans le cadre du projet « Objectif Paris 2024 », elle organise le samedi 10 juin la Journée Olympique à destination d'enfants en situation de vulnérabilité issus principalement des quartiers prioritaires du contrat de ville afin de leur permettre de découvrir et de s'initier aux disciplines olympiques et paralympiques. A cet effet, l'association La Chance aux Enfants a sollicité un accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération. Il est donc proposé de les accompagner à hauteur de 5 000 € sur un budget total de 70 000 €, donc d'apporter 7,14% du budget total. Je dois dire que cette opération pourrait être le lancement d'une opération beaucoup plus vaste pour l'année prochaine qui aura pour objectif d'emmener des enfants en très grand nombre sur les différentes épreuves des jeux olympiques. Et donc je pense que ce coup d'essai mérite le coût, c'est le cas de le dire, d'être joué, parce qu'effectivement il y a des enjeux importants et notamment dans le cadre de la problématique sportive pour les jeunes de nos territoires.

M. ROBERT : Et autant l'engagement de l'agglo, on l'avait aussi identifié dans la manifestation du 24 à Harnes. C'est aussi compléter la visibilité. Vous savez qu'on va accueillir la flamme olympique grâce au Département, c'est aussi de se mettre un peu en branle pour pouvoir accompagner ça et donner un peu l'image de notre agglo dynamique sur le sport. On l'a vu tout à l'heure avec Laurent et avec le déploiement important des pass'sports tels qu'on l'a vu mais aujourd'hui on a aussi des actions qui vont aussi fédérer le plus grand nombre. Ça en fait partie. Vas-y Philippe puis après Perrine.

M. DUQUESNOY : Juste pour dire que les 23 et 24 juin, c'est non seulement dédié aux sports olympiques mais aussi paralympiques, cela va de soi. D'ailleurs, je pense qu'il faudrait prendre contact justement avec eux pour les rappeler et revenir ce 23 et 24 juin. Ils sont tout à fait les bienvenues, vous vous en doutez bien.

Mme CIOFFI : Oui, c'est vraiment une belle initiative. Effectivement, le fait de pouvoir faire participer nos jeunes à cette journée déjà du 10 juin, la Journée Olympique. On sait que c'est une initiative qui va bénéficier aux enfants du territoire et c'est une initiative rassembleuse, réellement populaire, qui

véhicule les valeurs du sport aussi chez les plus jeunes. On a quand même deux petites remarques concernant ceci. Déjà dans un premier temps, par rapport au projet « Objectif Paris 2024 », comme vous le disiez qui consiste à faire participer 15 000 enfants de la Région aux jeux olympiques et paralympiques. Je pense qu'il nous faudra quand même être attentifs à une juste répartition des places sur le territoire qui seront attribuées afin qu'on ait quand même un maximum d'enfants habitant la Communauté d'Agglo qui puissent y participer. Et dans un deuxième temps, c'était juste revenir sur quelque chose qui, quand même, doit nous interpeller, c'est le prix des places particulièrement élevé pour participer à ces jeux. Quand on voit que pour pouvoir assister aux éliminatoires d'athlétisme, on est à 690 € la place, pour les finales du 100 m, on est à 990 € la place. On se doute bien qu'il y a une grande partie des français et des françaises qui ne pourront pas participer à cette grande fête qui a quand même été annoncée comme populaire et accessible à tous. Ça sera plus facilement les riches qui pourront participer, malheureusement les autres seront derrière leur télé.

M. ROBERT : Et c'est pour ça que, alors à la fois l'initiative de La Chance aux Enfants est importante et Gervais était venu nous présenter cette initiative, ici, il y a quelques semaines et les communes étaient invitées. Alors beaucoup ont pu participer mais toutes pas forcément et celles et ceux qui étaient là ont pu entendre son engagement, sa volonté c'est de pouvoir emmener le maximum d'enfants possibles à l'échelle des Hauts-de-France mais il a aussi une attention particulière sur notre territoire de par son origine mais en même temps de par son engagement, il n'est plus à prouver, dans ce secteur-là. Et puis c'était sa volonté de dire ce qui l'intéresse c'est vraiment les gamins qui n'auront pas, jamais la possibilité peut-être de l'espérer, et donc de là, de leur offrir ce rêve olympique, ce vrai rêve olympique. L'image qu'il avait prise c'était de dire l'enfant d'un médecin ne l'intéresse pas, c'est l'enfant qui est dans le quartier qui ne pourra jamais y aller parce que le coût sera vraiment prohibitif à ce moment-là. Et quand vous savez l'engagement et la volonté de Gervais et le dynamisme qu'il peut avoir quand il mène ce type de projet, je pense qu'on peut aussi lui faire confiance sur cette possibilité. Juste à titre d'anecdote, qui n'en est pas une, mais qui montre aussi quelque part sa volonté ferraillée depuis quelques années, vous savez qu'il avait écrit un bouquin il y a quelques temps, la totalité de ses droits ont été reversés à l'association, c'est plusieurs dizaines de milliers d'euros. C'est aussi cette volonté, cet engagement souvent dans l'ombre parce qu'on peut voir des moments la vitrine de son engagement qu'il avait au sein de l'équipe première au sein du Racing Club de Lens mais là c'est le Gervais du quotidien. Il est venu l'exprimer ici. Je pense que ce qu'il a pu aussi prouver dans son passé là aussi est un engagement qu'il a pu prendre devant l'ensemble des participants et qui va aussi se matérialiser parce que c'est vraiment sa volonté. Donc on peut déplorer, c'est vrai que les prix des jeux olympiques sont démesurés, c'est une fête populaire mais très très limitée où on n'a pas les mêmes sens du populaire. Il veut en faire une fête populaire pour les gamins de notre territoire, ça je pense qu'on peut à la fois le souligner et l'en remercier. Vas-y Christian.

M. CHAMPIRE : Oui, en effet j'étais présent et c'est une très très belle initiative et on ne peut que remercier et s'associer à la démarche de Gervais pour La Chance aux Enfants. Simplement, on a d'autres enfants alors pas beaucoup à Grenay parce que ça va on est vraiment en quartiers prioritaires avec Rep+ et tout mais on peut aussi quand même penser à nos CAJ et à nos centres aérés qui auraient envie d'amener des enfants. Avec les prix qui sont pratiqués, c'est quand même très difficile et avec le système de mise en vente des billets c'est encore plus compliqué. Donc je pense quand même qu'on peut interpeller le Préfet là-dessus, sur le fait qu'évidemment il faut que ça soit une grande fête populaire et qu'il y ait du monde mais que les collectivités devraient quand même avoir un mode d'accès aux billets. Alors peut-être pas à la finale du 100 m, on s'en fout mais que ce soit pour les jeux olympiques et surtout pour les jeux paralympiques parce que pour une ville comme Grenay, on avait essayé d'aller à Londres, pour les jeux olympiques on s'était fait arnaquer parce que c'était une entreprise norvégienne qui avait obtenu les droits de vente des billets, mais pour les paralympiques on avait pu y aller. Nos gamins avaient pu y aller et ils étaient revenus transformés et je pense que c'est important qu'on puisse aussi amener, alors les enfants des quartiers prioritaires bien sûr, mais je pense à toutes les communes, que l'Etat quand même soit un peu indulgent et mette en place un système pour que toutes les collectivités puissent amener des enfants aux jeux olympiques et aux jeux paralympiques.

M. ROBERT : L'engagement sur la vente des places est déjà tellement fort qu'aujourd'hui, je ne vais pas dire que c'est mission impossible mais c'est un peu comme se trouver un billet pour Lens-Marseille la semaine dernière. La 10 donc sur la délibération pas de demande de vote ? C'est adopté, merci. La 11, Christelle.

Mme BUISSETTE : Merci Président. Donc il s'agit de porter à votre attention l'objet de la délibération sur la mise en œuvre de l'appel à projets 2024 du soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal selon le cahier des charges qui vous est fourni en annexe avec une opération budgétaire qui s'élève à 100 000 €, qui serait à sa 3ème édition pour cet appel à projets. Sachant que pour l'année 2022, celui-ci a recueilli la proposition de trois projets et pour cette année 2023 nous sommes à un appel à projets qui a retenu notre attention pour deux projets.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne, Christian PEDOWSKI sur la 12.

M. PEDOWSKI : Oui merci Président. Chers collègues, la 12 c'est la Commission de Suivi de la société Recytech, il convient ici de désigner nos représentants au sein de la Commission de Suivi du Site de la société Recytech située à Fouquières-lez-Lens. Il est proposé de désigner Madame Donata HOCHART comme déléguée titulaire et Madame Corinne TATE comme déléguée suppléante.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 13.

M. PEDOWSKI : Commission de Suivi de la société Ineos Styrolution, idem mais cette fois au sein de la Commission de Suite du Site de la société Ineos Styrolution, cette fois-ci située à Wingles. Il est proposé de désigner Monsieur Georges KOPROWSKI comme délégué titulaire et Monsieur Ludovic GAMBIEZ comme délégué suppléant.

M. ROBERT : Parfait. Merci. La 14, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : La 14, création d'un poste de chargé de projet numérique en raison de la montée en puissance du service ingénierie numérique. Afin de continuer à amplifier la volonté affichée de fournir des référentiels à jour et de données actualisées via le système d'information géographique dont bénéficient plus que 400 utilisateurs dont la moitié des agents des communes, il est proposé la création d'un poste de chargé de projet numérique.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 15, Christian.

M. PEDOWSKI : Création d'un poste de chargé de suivi des travaux. En raison de la montée en puissance des opérations liées à l'ERBM, notamment sous l'angle des réseaux d'eau et d'assainissement, il est proposé la création d'un poste de chargé du suivi des travaux pour la Direction eau et assainissement.

M. ROBERT : C'est adopté. La 16, toujours Christian.

M. PEDOWSKI : Création d'un poste de chargé de mission fiscaliste. Les principaux outils de pilotage de la stratégie financière de l'agglomération ont été revus. Afin de poursuivre cette volonté de structurer un observatoire fiscal partagé à l'échelle du territoire et de faire vivre la Commission Intercommunal des Impôts Directs et ses enjeux rattachés, il est proposé, Monsieur le Président, la création d'un poste de chargé de mission fiscaliste. Il s'agit d'une actualisation du poste en raison du départ à la retraite de l'agent en place.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. La 17, Christian.

M. PEDOWSKI : La création d'un poste de chargé de communication attaché de presse. L'évolution et la montée en puissance de la Direction de la communication avait amené la nécessité de créer un poste d'attaché de presse pour une période de 3 ans. Il convient donc de renouveler le poste à titre permanent.

M. ROBERT : Oui Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU : Nous demandons un vote s'il vous plaît.

M. ROBERT : Demande de vote sur la 17. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Deux votes contre sur la 17. La 18, Christian.

M. PEDOWSKI : La 18, création d'un poste de projet habitat diversification. L'accompagnement opérationnel et la montée en puissance de l'agglomération sur les opérations de renouvellement urbain

ont amené la nécessité de créer un poste de chef de projet habitat diversification pour une période de 3 ans. Il convient, là encore, de renouveler le poste à titre permanent.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci beaucoup Christian pour ces différentes délibérations. La délibération n°19, Estelle.

Mme SZABO : Merci Président. Chers collègues, après avoir évoqué tout à l'heure les réseaux de chaleur, j'espère ne pas trop vous refroidir avec le crématorium de Vendin-le-Vieil qui est quand même un outil indispensable pour notre population. Vous avez inauguré l'année dernière, je crois, une première tranche de travaux avec la mise en place de deux lignes de crémation aux normes, le traitement des fumées de façon plus développement durable et puis des équipements permettant de mieux protéger les agents. Une deuxième tranche se profile et pour cela il faut investir dès aujourd'hui. Je voudrais saluer l'ensemble des équipes des services extérieurs qui s'implique auprès de la population tous les jours au quotidien. Ce qui est envisagé c'est d'améliorer le jardin du souvenir, qui devient vraiment trop exigu, le parking, c'est un peu pareil, de reconstruire une troisième chaîne de crémation afin d'optimiser le fonctionnement du crématorium. Il faut savoir qu'aujourd'hui plus de 50% des cérémonies funéraires se font sur le principe de la crémation et plus de l'inhumation. La création d'une nouvelle salle d'accueil, ça va dans le sens de l'optimisation. Par rapport à ça, on vous propose des augmentations de tarifs. Alors je ne vais peut-être pas revenir sur tout puisqu'il y des tarifs qui ne bougent pas, à moins que vous m'interpelliez. La crémation adulte passe de 380 € à 470 €. L'exhumation ou boîte à ossements de 410 € elle passe à 300 €. Le reste ne bouge pas et il y a des initiatives intéressantes sur la mise à disposition de la salle de cérémonie, du matériel sono et vidéo 30 minutes, cérémonie qui sera effectuée par un personnel de pompes-funèbres pour 80 €. La retransmission de la cérémonie et fourniture d'une copie sur support USB pour 100 €. L'enregistrement de la cérémonie sur support USB pour 20 €. Le traitement des déchets anatomiques pour 80 € quand ils sont inférieurs à 30 litres et quand ils sont entre 30 et 200 litres à 225 €. La crémation non réalisée après détection d'un élément impropre à la crémation par le scanner 470 €. Le forfait de conservation, 48 heures maximum, d'un corps en chambre froide avant crémation sur site 50 €. Monsieur le Président, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet Télérecours. Voilà Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On reste quand même dans une tarification qui est la moins chère du secteur mais celles et ceux qui étaient et qui y ont assisté ont vu aussi l'évolution pour la partie des services dont la partie qui n'est pas visible du public quelque part sans rentrer dans l'ensemble des détails mais on adapte notre processus ou on améliore aussi les conditions d'accueil des familles dans une période de deuil qui est toujours une période un peu délicate. Et vous savez que le budget crématorium est un budget spécifique et donc ça nous permet aussi de prévoir ces engagements mais surtout de prévoir aussi l'adaptation de nos process aux demandes de plus en plus formulées soit par les familles soit par les pompes funèbres dans le cadre de ces cérémonies. Y a-t-il des remarques ? Non, donc la délibération est adoptée. La 20, André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Monsieur le Président. La 20 nous emmène à Loison-sous-Lens pour le projet de construction de la nouvelle école maternelle. La ville nous sollicite pour le mandat de maîtrise d'ouvrage, donc s'inscrit dans la convention cadre du service commun transition durable et aide aux communes au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire et spécifique auquel la commune de Loison-sous-Lens a adhéré le 1er mars 2022. Donc nous sommes de plus en plus sollicités pour accompagner les communes dans des gros projets d'investissement. En ce qui concerne ce projet, le coût global de cette opération est estimé à 2 644 319,66 € et donc cette délibération vise à autoriser la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ces éventuels avenants, de fixer le montant de la participation financière donc un droit d'entrée au service commun de 37 476 €, soit 12 492 € par an et sur 3 ans et finalement d'autoriser le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de cette nouvelle école maternelle. Voilà Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci. On enchaîne Jean-Marie, la 21.

M. ALEXANDRE : Alors c'est une délibération classique, garantie d'emprunt pour Maisons & Cités qui est ici en VEFA de 37 logements neufs rue Pasteur à Vendin-le-Vieil pour un montant de 4 114 379 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Oui Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU : Nous ne prenons pas part au vote.

M. ROBERT : Ils ne prennent pas part au vote. Donc on va mettre au vote. Allez, pour la délibération 21. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Et donc, pas de vote contre non plus ? On a noté la position de Monsieur MOMPEU. La délibération 22 Christian, s'il te plaît.

M. PEDOWSKI : Oui Président, création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint attractivité et développement. Le développement économique et l'attractivité du territoire constituent une priorité de la mandature. La montée en puissance des enjeux liés à ces priorités amène donc la nécessité de créer le poste de Directeur Général Adjoint développement et attractivité qui sera chargé de piloter et de coordonner la mise en œuvre des politiques publiques communautaires dans les domaines suivants : du développement économique, de l'emploi et de l'accompagnement des entreprises, du soutien à l'enseignement supérieur et à l'innovation, du développement touristique en lien avec l'Office de Tourisme intercommunal et enfin du rayonnement sportif et culturel de notre belle agglomération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Là aussi on remplace un agent qui part en retraite, qui a la chance de pouvoir bénéficier de sa retraite avant l'application de la loi qui est votée, adoptée enfin pas adoptée sans être votée. Enfin voilà, vous avez suivi les imbroglios là-dessus. Y a-t-il des remarques sur cette délibération 22 ? Non ? Merci, elle est adoptée. Je voudrais juste en fin de séance, une fois que la délibération a été votée, j'espère collectivement en votre nom mais on fera un message au Maire de Saint-Brevin, parce que vous avez vécu et vous l'avez vu aussi dans la presse, ce que notre collègue a pu subir pour aussi une position qui était celle qu'il a souhaité prendre, notamment dans l'accueil d'un foyer d'asile et le déchainement qu'il a pu avoir, y compris à titre personnel, qu'il en vient à justement remettre en cause son mandat. C'est aussi ça, des moments, quand on livre certains sujets à la vindicte populaire et que certains se la prenne vraiment au premier chef et sans être avec le recul nécessaire à ce type de situation, c'est le type de débat qu'il faudrait pouvoir avoir dans des instances quand on peut partager en tout cas des débats francs, intéressants et surtout dénués de l'ensemble de ces types de passion et malheureusement on voit que notre collègue a subi dans son fort intérieur et aussi par rapport à sa famille une situation qui est intolérable. Je voulais en tout cas, je l'espère au nom de l'ensemble des élus qui sont ici ce soir, pouvoir lui témoigner du soutien que l'on peut lui apporter et en tout cas là aussi déplorer que ce type de situation en amène à ce que de plus en plus d'élus en reviennent à mettre en cause leur engagement qui est d'abord un engagement dénué d'intérêt mais qui montre bien aussi que quelque part c'est facile de se faire la peau des élus comme on dit. C'est facile de pouvoir dénigrer leur engagement, c'est beaucoup plus difficile quand certaines personnes se retrouvent en responsabilité de les assumer. Merci beaucoup à toutes et à tous.

M. CHAMPIRE : Pour la photo on pourrait lever la main, tous, de notre soutien à notre collègue de Saint-Brévin.

M. ROBERT : Si tu veux, je pense, mais c'est aussi, je l'espère, en tout cas un geste unanime. Que ceux et celles qui l'accepte lèvent la main. Merci beaucoup Christian. Merci à toutes et tous. Bonne soirée.